AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3224
FR0004152874-FS0936

23 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil
(article L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

ADVENIS

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 23 novembre 2021, la société par actions simplifiée Groupe Renée Costes[1] (6 rue Jean Hugues, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société ADVENIS[2] et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ADVENIS hors marché[3].

[1] Détenue respectivement à hauteur de 50% par les sociétés Orient Bay West SAS (elle-même détenue à 100% par M. Stanley Nahon) et Orient Bay East SAS (elle-même détenue à 100% par M. Igal Natan).
[2] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 15 septembre 2021.
[3] Cf. notamment communiqué de la société ADVENIS du 18 novembre 2021.